

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 1<sup>er</sup> avril 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 29, 30 et 31 mars 2016**

**2016 DEVE 41** Stratégie de développement des ruchers sur le territoire parisien – Adoption d'un Plan « Ruches et Pollinisateurs » pour Paris.

**M<sup>me</sup> Pénélope KOMITÈS, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 26, 27 et 28 mai 2015 par lequel la Ville de Paris a adhéré à la charte Abeille, sentinelle de l'environnement ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 mars 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver la stratégie de développement des ruchers sur le territoire parisien et d'adopter le plan « Ruches et Pollinisateurs » pour Paris 2016-2020 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITÈS au nom de la 3<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Le plan « Ruches et Pollinisateurs » pour Paris 2016-2020 portant sur la stratégie de développement des ruchers sur le territoire parisien est adopté.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer tous les documents afférents au plan pollinisateur susvisé.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**